

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- n°01

SYNDICAT POUR LE REGROUPEMENT
PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DE
CARNOET-POURAC'H-PLUSQUELLEC

Adresse de correspondance : Mairie de Plourac'h
1 rue de la Mairie 22160 PLOURAC'H

Séance du 07 mai 2026

L'an deux mil vingt six, le sept mai à dix-huit heures trente, les membres du Comité du Syndicat pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Carnoët - Plourac'h - Plusquellec, dûment convoqués le 20 avril, se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel des séances.

Présent.e.s : Huguette LHARANTEC, Alain LE COANT, Lénéig LE MANAC'H, Christophe LE MAOUT, Christelle JEGOU, Annie CHEVALIER, Sarah LIVAGE, Lynda LOISEAUX et Mickaël URVOAZ.

Secrétaire de séance : Christelle JEGOU

Excusés :

1. OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU CNAS

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le SRPI Carnoët-Plourac'h-Plusquellec est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires. Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux et est donc pour la période 2026-2032.

Après en avoir délibéré, le SRPI, à l'unanimité :

- désigne Madame Christelle JEGOU comme déléguée représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale,
- désigne Madame Flora NATIVEL comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour expédition conforme,

Le Président

SYNDICAT POUR LE REGROUPEMENT
PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DE
CARNOËT-POURAC'H ET PLUSQUELLEC